

LA COMMUNE D'OHEY PROCEDE AU RECRUTEMENT - D'UN-E CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME - CDD – TEMPS PLEIN

Description de la fonction

En collaboration avec l'employée du service urbanisme, l'agent sera chargé de la gestion du service « urbanisme et aménagement du territoire » et de la gestion des différents aspects du cadre de vie (environnement, mobilité, patrimoine, énergie). Il assurera avec son équipe l'application des règles et procédures en matière d'urbanisme, les missions de conseil et de préparation des avis de la commission communale d'aménagement du territoire.

Missions

- Conseil et expertise en aménagement du territoire et urbanisme auprès du Collège communal ;
- Gérer les projets relatifs au développement d'outils urbanistiques comme le schéma de structure, PCDR, plans d'aménagement communaux ;
- Veiller au développement, à la supervision et à la surveillance de la politique urbanistique communale au travers des demandes de permis et des procédures d'infractions urbanistiques ;
- Assurer la concertation ou la collaboration avec divers organes extérieurs ;
- Gérer le fonctionnement de la CCATM (secrétariat et participation aux réunions).

Profil Conditions générales

1. Être belge ou ressortissant de l'Union Européenne et pour les candidats hors Union Européenne, être en possession d'un permis de travail ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques (obligation de fournir un extrait de casier judiciaire) ;
4. Être de conduite répondant aux exigences de la fonction.
5. Être âgé de 18 ans au moins.
6. Être titulaire du diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil architecte, d'architecte ou de tout diplôme de niveau universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

L'exigence du diplôme ci-dessus peut être remplacée par un diplôme de l'enseignement supérieur de type court plus accompagné par une expérience d'au moins sept ans de gestion et de pratique en aménagement du territoire et de l'urbanisme ;

Contrat, régime horaire et niveau de salaire

CDD à débiter dès que possible et au minimum jusqu'au 31 octobre 2020.

Régime : Temps plein

Echelle de traitement D6 ou A1/A2 en fonction des diplômes et formations

Ancienneté valorisable à concurrence de 6 années pour le secteur privé et totalement dans le secteur public.

Procédure de sélection

Dossiers de candidature **avec CV détaillé, lettre de motivation, copie du diplôme requis et pour les candidats non titulaires d'un master ; un document attestant de l'expérience de gestion et de pratique en aménagement du territoire et urbanisme d'au moins 7 ans, extrait du casier judiciaire à transmettre sans délai par mail au service du personnel** (Madame Sonia Dubois : sonia.dubois@ohey.be – contact : 085/824.471)